L'INFO Municipale de Labelle

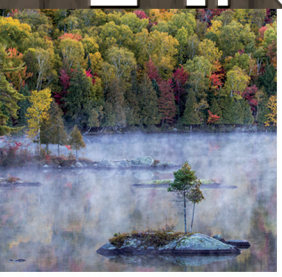

Édition spéciale estivale

Volume 31 - Numéro 6
3 juin 2020

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 19 mai 2020, je vous présente les faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA.

Les revenus de fonctionnement aux états financiers totalisent 6 065 169 $ et les charges pour l'ensemble des services municipaux, incluant les frais financiers et l'amortissement des immobilisations, s'élèvent à 6 338 213 $.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 536 805 $. Cet excédent s'explique par des revenus supplémentaires dû à l'augmentation d'évaluation suite à des mises à jour, des droits de mutations supérieurs à ceux prévus et des dépenses inférieures aux prévisions entre autres des projets qui n'ont pas été réalisés et des salaires non versés puisque des postes étaient vacants.

Ce surplus sera conservé afin d'atténuer les impacts économiques de la pandémie.

De plus, l'excédent accumulé non affecté, au 31 décembre 2019 se chiffre à 1 286 290 $, dont les sommes suivantes sont réparties dans les fonds réservés suivants : 305 939 $ pour les infrastructures, 200 000 $ pour les imprévus ainsi que 117 405 $ pour le développement économique. Pour cette même période, l'excédent affecté se situe à 893 063 $, ce montant comprend les réserves pour l'aqueduc et l'égout.

Au 31 décembre 2019, l'endettement total net à long terme pour l'ensemble de la municipalité atteignait 3 741 227 $.
Les principales réalisations de l'année 2019 sont :

- L'achat d'équipements pour sauvetage en milieu isolé et d'une caméra thermique pour le service incendie ainsi qu'une génératrice en lien avec la sécurité civile
- L'installation d'une borne de recharge rapide au parc René-Lévesque
- L'implantation d'un marché d'été en collaboration avec la Chambre de commerce
- L'achat d'une nouvelle niveleuse
- L'acquisition d'un terrain en vue de la construction d'un stationnement sur le chemin du Moulin

En conclusion, la Municipalité de Labelle est en bonne situation financière grâce à une gestion saine et efficace.

Le maire
Robert Bergeron

LE MOT DU MAIRE

La collecte des matières organiques

Depuis l'implantation de la collecte des matières organiques (bac brun), sans être les champions toute catégorie, nous avons réussi à réduire l'enfouissement et ainsi contribuer à une meilleure utilisation du site d'enfouissement du Complexe environnemental de la Rouge, la RIDR. En effet, d'une part il est moins onéreux de composter les matières organiques que de les enfouir, et d'autre part ceci permet de prolonger la vie des cellules d'enfouissement. Nous sommes donc gagnants si nous mettons des efforts à utiliser le bac de compostage. De plus le compost produit est distribué aux municipalités membres du Complexe environnemental selon le volume des matières organiques acheminées. C'est donc de 50 tonnes de compost (l'équivalent de 10 camions 10 roues) dont a pu bénéficier la Municipalité. La moitié a été utilisée par le service d'horticulture et l'autre moitié distribuée à nos citoyens au début mai .Le grand nombre de personnes se prévalant de cette distribution montre bien l'intérêt d'utiliser ce compost. En résumé plus nous collaborons de façon responsable à utiliser notre bac brun, plus nous économiserons et plus nous aurons de compost à distribuer à nos citoyens.

Covid-19

Nous vous rappelons l'importance de suivre scrupuleusement les recommandations de la Santé publique en cette période de déconfinement ou de plus en plus les services et les activités reprennent leur cours avec cependant des mesures de protection contre le nouveau coronavirus. Gardez vos distances, protégez-vous et protégez les autres.

La municipalité demeure à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

Espérons que l'été qui s'en vient sera beau et chaud pour nous permettre de profiter du plein air et ne pas nous confiner, sans raison, dans nos domiciles.

Robert Bergeron, maire

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2020

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mai 2020.

Conformément aux dispositions gouvernementales liées à la pandémie de COVID-19, la séance ordinaire du 19 mai 2020 a été tenue à huis clos et en visioconférence (disponible sur le site internet de la Municipalité).

Administration, finances et ressources humaines

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire Robert Bergeron présente les faits saillants du rapport financier 2019.

Mme Sophie Sigouin, embauchée l'automne dernier a été confirmée à son poste de directrice du service de la culture, des loisirs et du tourisme.

Le conseil a accepté une première programmation de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ). Cette première programmation consiste essentiellement dans le remplacement des pompes dans les stations du réseau d'égouts qui sont arrivées à la fin de leur vie utile.

Le conseil a procédé à l'embauche de plusieurs employés pour le camp de jour ainsi que pour le service des travaux publics pour la saison estivale.

Compte tenu de la très grande quantité de travaux à réaliser en 2020, il a été résolu d'ouvrir trois postes de journalier-chauffeur temporaires.

Travaux publics

Le conseil a autorisé l'installation de deux nouveaux lampadaires sur le chemin de la Gare afin d'améliorer la sécurité des automobilistes et des piétons dans ce secteur.

Des fonds provenant de l'excédent non affecté dans la portion réservée aux infrastructures ont été affectés pour la réalisation de travaux additionnels de dynamitage (4 000$) sur les chemins du Petit-Lac-Caribou et Panneton, pour de l'émondage (65 000$) sur divers chemins de la Municipalité, soit les chemins St-Cyr, du Lac-Bélanger, de la Dame, de la Presqu'Ile, de la Rivière-Maskinongé et du Lac-Brochet et pour la réalisation de plans et devis pour la stabilisation des berges sur le terrain adjacent au bureau d'accueil touristique au coût de 12 500 $ plus taxes applicables et pour la présentation de la demande du certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement au coût de 2 500 $ plus taxes applicables.

Urbanisme et environnement

Compte tenu du manque de personnel au service de l'urbanisme et de l'environnement, un mandat a été donné à la firme ZONAGE.COM pour apporter une aide temporaire au service de l'urbanisme jusqu'à ce que le personnel du service soit complet et que celui-ci ait repris tout le retard accumulé.

Considérant que la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* a confié aux MRC la responsabilité d'élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques au plus tard le 16 juin 2022, le conseil a autorisé la dépense reliée à la cartographie réalisée sur le territoire de la Municipalité de Labelle en partenariat avec la MRC des Laurentides au coût de 4 597 $.

Sécurité incendie et sécurité publique

Le conseil a approprié des fonds de l'excédent non affecté pour l'achat de pneus pour le véhicule V-541 (poste de commandement) et la réparation de la suspension du véhicule V-841 (pinces de désincarcération) pour un montant total 3 732.24 $ plus les taxes applicables.

Règlements

Un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du règlement numéro 2020-318 relatif aux chiens et aux chats a été donné et un projet de ce règlement a été déposé. Ce projet de règlement a été rédigé afin de satisfaire à la nouvelle réglementation provinciale sur les chiens et à partir de ce qui existait déjà à la Municipalité.

Un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du règlement numéro 2020-319 modifiant le règlement numéro 2017-273 relatif au stationnement et à la circulation a été donné et un projet de ce règlement a été déposé. Ce projet de règlement a été rédigé afin de régler les différentes plaintes relatives au stationnement sur le chemin du Lac-Baptiste dans le secteur de la Montagne verte. Ainsi, en vertu de ce projet de règlement, le stationnement serait interdit sur toute la longueur du chemin du Lac-Baptiste.

Ces projets de règlements sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité.

Questions

La séance étant à huis clos, plusieurs questions ont été adressées par écrit au conseil qui y a répondu au cours de la séance (voir la visioconférence).

Ces questions portaient sur : l'étude géotechnique pour le garage municipal, le mauvais état du chemin du Lac-Labelle et les travaux à réaliser, le retrait du sable à la rampe de mise à l'eau au lac Labelle, le Comité Entreprises COVID-19, la disponibilité des projets de règlements, l'affaissement sur le chemin du Moulin, les feux à ciel ouvert, la Montagne verte et le Comité de citoyens.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance du mois de mai 2020.

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu **le lundi 15 juin 2020 à 20 h 00.**

****

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « Conseil municipal » du site de la Municipalité au http://www.municipalite.labelle.qc.ca/. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Claire Coulombe

STATION DE LAVAGE D'EMBARCATION

Maintenant située au garage municipal, 8565 boul. Curé-Labelle, Labelle.

Le lavage des embarcations est obligatoire avant chaque mise à l'eau sur un des plans d'eau de la Municipalité. Le propriétaire de l'embarcation doit avoir, en tout temps, en sa possession le certificat de lavage attestant ce qui suit : les renseignements sur le détenteur, l'identification et l'immatriculation de l'embarcation, la date et l'heure de l'émission du certificat.

Des frais de 10$ seront demandés. Vous pouvez payer sur place par carte de crédit ou par jeton. Ceux-ci sont disponibles au dépanneur Sonic.

Il est à noter que tous les citoyens de Labelle utilisant une embarcation à moteur pour se balader sur un lac pour un séjour de plus d'une journée doivent obtenir une vignette au coût de 5$. Pour ce qui est des non-résidents, le coût est de 30$. Il est possible de se procurer une vignette au quai du lac Labelle ou appeler à l'hôtel de ville : 819-681-3371 poste 5000:

En tout temps, un certificat de lavage est exigé pour chaque embarcation.
Cette décision s'explique pour assurer un meilleur contrôle des embarcations sur les lacs afin qu'il n'y ait pas de propagation de plantes ou d'espèces aquatiques indésirables comme le myriophylle à épis et empêcher que des propriétaires riverains laissent passer sur leur propriété des touristes et amis pour la mise à l'eau d'une embarcation et ce, sans que celle-ci n'ait été lavée.

L'accès au lac Labelle par le débarcadère est gratuit pour les résidents et contribuables de Labelle. Pour les non-résidents, le coût est de 50$. L'accès aux autres plans d'eau sur le territoire est gratuit pour tous.

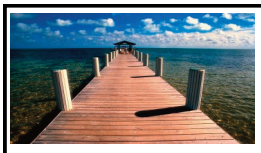

LES QUAIS

Les beaux et chauds jours de vacances sont enfin arrivés! Rien de mieux que de passer ces journées de repos à se prélasser au bord de l'eau!

Si vous comptez changer ou aménager un quai, il est important de connaître les démarches à suivre :

* Tout aménagement, changement ou réparation de quai doit avoir un **certificat d'autorisation** émis par la Municipalité;
* Un seul quai par propriété est autorisé et doit se localiser à un minimum de 1,2 mètre des lignes de terrain;
* La superficie totale admise est de 40m² (430pi²). **Cependant**, tout quai ayant une superficie entre 20m² (215pi²) et 40m² doit obtenir l'aval du Centre d'Expertise Hydrique du Québec **en plus** du certificat d'autorisation de la Municipalité;
* Seuls les matériaux tels que le bois, le plastique et l'aluminium sont acceptés;
* Pour tout quai à des fins autres que résidentielles, vous devez obtenir l'autorisation du ministère compétent.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez rejoindre le Service de l'urbanisme de la Municipalité de Labelle au (819) 681-3371 aux postes 5011 et 5019.

Nous vous souhaitons un bon été!

La rive : une bande de protection pour les lacs, cours d'eau et milieux humides

La rive est une bande de terre qui borde les lacs, cours d'eau et milieux humides. Sa profondeur est de 10 mètres si la pente est inférieure à 30 % et 15 mètres si la pente est supérieure à 30% avec un talus de 5 mètres et plus. Elle est toujours calculée horizontalement à partir de la ligne des hautes eaux. Cette bande de terre est protégée et ainsi aucune intervention n'est permise sans autorisation. Voici un aperçu de la règlementation applicable qui touche l'ensemble des propriétaires riverains de tous les lacs, cours d'eau et milieux humides.

Tout contrôle de la végétation, incluant la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres, est interdit dans la rive.

L'aménagement d'un accès au lac ou cours d'eau est permis selon les normes suivantes :

- Pente < 30 % : coupe nécessaire à l'aménagement d'une ou deux ouverture(s) dont la largeur combinée n'excède pas 2,4 mètres (8 pieds). L'accès doit être en angle avec le rivage et être couvert d'un couvre-sol végétal.
- Pente > 30% : débroussaillage et élagage nécessaires à l'aménagement d'un sentier ou d'un escalier d'une largeur maximale de 1,2 mètre (4 pieds). L'abattage d'arbres n'est pas permis. Le sentier doit suivre la topographie du terrain et être végétalisé (pas de béton, pierre, dalle). L'escalier doit être sur pieux ou pilotis de manière à conserver la végétation existante. Aucune plate-forme, passerelle, terrasse ou toit n'est permis sauf les paliers d'une dimension de 1,2 mètre x 1,2 mètre.

Dans tous les cas, les travaux doivent être faits sans remblai ni déblai.

- Le reboisement des bandes riveraines avec une combinaison de végétaux composée d'espèces indigènes (naturellement présentes au Québec), riveraines et comprenant les 3 strates de végétation (arbres, arbustes, herbacées) est obligatoire.

  ** Dans le cas des bâtiments protégés par droits acquis implantés dans la rive, le reboisement n'est pas obligatoire sur une bande de 2 mètres au pourtour des bâtiments.*
- Lors de travaux de stabilisation dans la rive ou le littoral, l'avis du ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs (MFFP) est essentiel puisqu'une autorisation pourrait être requise.
- Tous les travaux dans la rive ou le littoral nécessitent un certificat d'autorisation municipal et doivent être réalisés avec des mesures de mitigation (barrières géotextile, ballots de paille, etc.) afin de minimiser l'apport de sédiments dans les lacs et les cours d'eau.

INFORMATION SUR LES DROITS ACQUIS

Plusieurs d'entre vous se retrouvent en situation de droit acquis et ce, de différentes façons tel que la distance au bord des lacs et cours d'eau, les lignes de propriété, au coefficient d'occupation au sol et plus encore les bâtiments et constructions.

Avant tout, un droit acquis est bel et bien un droit reconnu à un usage, une construction ou un terrain dérogatoire existant avant l'entrée en vigueur d'une loi ou d'un règlement qui dorénavant, prohibe ou régit différemment ce type d'usage, de construction, de bâtiment ou de lotissement.

La perte d'un droit acquis sur un bâtiment ou construction, c'est-à-dire, habitation, garage, cabanon, galerie, abri etc. peut être engendrée par une démolition totale en une seule fois ou de façons successives, de ce bâtiment ou de cette construction dérogatoire.

Il est donc primordial d'entretenir et de réparer nos bâtiments et constructions sur droits acquis, afin de garder à travers les années et ce bien en très bon état. Il est à noter, que la reconstruction n'est pas toujours possible.

Sachez toutefois, qu'un permis est nécessaire avant le début de vos travaux de réparation, de rénovation et également de démolition.

N'hésitez pas à communiquer avec le service d'urbanisme au poste 5011 pour de plus amples informations à ce sujet.

TFLM
TÉLÉ-FIBRE LA MINERVE

INTERNET HAUTE VITESSE SUR FIBRE OPTIQUE

LA MINERVE ET LE SECTEUR LAC LABELLE

La Minerve

Projet en cours de réalisation

Bulletin d'information – Juin 2020

lacelle

Plus de 210 clients branchés

COVID-19 – Service essentiel – ***TFLM,*** en tant que câblodistributeur, offre un service jugé ***essentiel*** à la population. Les activités de construction telle la pose des terminaux de branchement ont repris dans le respect des directives de la Santé publique. *L'installation des fils de service* et les *mises en service* par la GMGTech se poursuivent ***jusqu'à nouvel ordre***.

Nous maintenons un Service à la clientèle en télétravail durant les heures d'ouverture.

(819) 274-1553 / Sans frais: 1 (833) 274-TFLM (8356)

Évolution des travaux - La construction des secteurs ***DORSALE, Lac Chapleau et Lac Désert réseau existant*** est maintenant *complètement terminée*. Les résidents de ces secteurs peuvent donc être branchés sur demande, dès le paiement des frais exigés.

Les secteurs ***Lac Chapleau et Lac Désert nouveau réseau*** ainsi que le secteur ***Lac à la Truite (incluant CHADROFER)*** sont en mode *installation des terminaux de branchement*. Une offre finale a été expédiée aux propriétaires du secteur Lac à la Truite. La date limite de fermeture de l'offre est le 29 mai à 17h pour bénéficier du gel de 2 ans des tarifs de base.

Les travaux préparatoires en vue de la construction du secteur ***Lac Labelle*** sont en cours (émondage, multiples corrections aux structures électriques, etc.) La pose de la fibre optique devrait débuter prochainement. Les autres secteurs, ***Lac Équerre*** et ***Lac La Minerve*** suivront.

Demande de subvention – ***TFLM*** attend toujours la décision du gouvernement provincial suite au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme ***Québec haut débit*** pour des *Travaux complémentaires au projet en cours*, comprenant 18 chemins non inclus au projet initial et l'accélération des branchements.

Modes de paiement – Le paiement par *cartes de débit et de crédit* a été ajouté à nos modes de paiement pour faciliter les transactions.

Inscription à notre base de données - À date, plus de ***1050*** personnes de la municipalité de La Minerve et du secteur Lac Labelle se sont inscrites, démontrant un intérêt marqué pour les services ***INTERNET HV***, ***Télévision HD*** et ***Téléphonie résidentielle***.

Claude Proulx, ing.
Directeur général
Télé-Fibre La Minerve
dg@telefibrelaminerve.com

15 MAI 2020 1

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE LA CLASSIFICATION HORTICOLE DES FLEURONS DU QUÉBEC

Comme notre prochaine visite pour la classification sera au cours de l'été 2020, nous demandons à tous la collaboration pour embellir notre municipalité.

Chaque commerçant et citoyen est invité à fleurir ou aménager sa propriété. Vous participerez ainsi à améliorer l'image de votre municipalité et avancer vers notre objectif de décrocher 5 Fleurons. Les évaluations se font à tous les trois ans et lors de la dernière, nous avons obtenu 4 fleurons.

Le programme de classification horticole des Fleurons du Québec pour les municipalités québécoises a des retombées sur les plans social (santé, bien-être, fierté), économique (développement de l'industrie horticole et attractivité du territoire pour entrepreneurs) et environnemental (verdissement urbain). Sur le plan touristique, les retombées touchent l'amélioration du paysage et la hausse de la fréquentation touristique grâce au label des Fleurons, dont la valeur est reconnue et appréciée des visiteurs québécois, canadiens et étrangers.

On vous souhaite un bel été de jardinage!

Location à court terme : nouveautés concernant l'encadrement de l'hébergement touristique

Le 1er mai 2020 des modifications au règlement provincial sur l'encadrement des établissements d'hébergement touristique sont entrées en vigueur. Un établissement d'hébergement touristique se définit maintenant comme tout établissement dans lequel une unité d'hébergement est offerte en location, contre rémunération; pour des périodes n'excédant pas 31 jours, dont la disponibilité est rendue publique par l'utilisation de tout média.

Dorénavant, il est obligatoire d'indiquer le numéro d'établissement d'hébergement touristique attribué par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web (transactionnel ou non) utilisé en lien avec l'exploitation de l'établissement. Le panonceau doit aussi être placé à la vue du public à l'entrée principale de l'établissement.

Nous vous rappelons qu'en plus de l'attestation de classification de la CITQ, un certificat d'autorisation délivré par la Municipalité est requis pour offrir la location à court terme à Labelle. Toute infraction est passible d'amendes sévères tant au niveau municipal que provincial via les inspecteurs de Revenu Québec.

ÉTAPES D'AUTORISATION
1) Vérification de la conformité de votre projet auprès du Service de l'urbanisme
2) Dépôt d'une demande d'attestation de classification à la CITQ *
3) Transmission d'un avis à la Municipalité par la CITQ
4) Attestation de la conformité de l'usage par la Municipalité
5) Délivrance de l'attestation de classification de la CITQ
6) Dépôt d'une demande de changement d'usage à la Municipalité
7) Délivrance du certificat d'autorisation municipal

**La demande de certificat d'autorisation de changement d'usage à la Municipalité peut être faite simultanément.*

LOISIRS

CAMP DE JOUR 2020

Nous venons d'avoir la permission du gouvernement d'ouvrir le camps de jour. Toutes les mesures sanitaires seront mises en place grâce à un guide qui nous a été fourni.

Nous communiquerons avec toutes les personnes inscrites pour vous donner les détails, soit par courriel ou par téléphone.

Noémie Cloutier-Fortin, Coordonnatrice camp de jour
campdejour@municipalite.labelle.qc.ca

ACTIVITÉS DE LOISIRS
Mise à jour: 25 mai 2020

- Les pars municipaux sont ouverts, mais les modules de jeux restent inaccessibles. À noter que les abreuvoirs et les toilettes restent fermés dû à la COVID-19. Apportez votre bouteille d'eau !
- Sentiers pédestres: les sentiers sont ouverts.
- La piste de BMX est prête et accessible.
- Terrain de tennis: accessible 7 jours sur 7 de 8h à 17h. Pour l'instant, nous laissons la porte débarrée. Surveillez notre page Facebook pour les nouvelles directives.

Vous pouvez profiter de ces activités en respectant la distanciation sociale.

A venir

- Dôme: Le skate parc a fait peau neuve. On vous tient au courant lorsque nous pourrons l'ouvrir.
- Bureau touristique et piscine: au moment d'écrire ces lignes nous n'avons pas eu encore l'autorisation du gouvernement pour l'ouverture.

Profitez bien de l'été en respectant les mesures de la santé publique.

Service des loisirs
Sophie Sigouin & Stéphane Paradis

EN TOUT TEMPS... Vous devez respecter :

Les mesures d'hygiène de base (se laver les mains fréquemment, tousser et éternuer dans son coude, éviter de se toucher le visage, etc.) de manière à limiter la propagation de la COVID-19.

Les mesures de distanciation physique (minimum 2 m entre chaque personne) et l'utilisation d'un couvre-visage ou d'un masque lorsque cette distance n'est pas possible à tenir.

L'interdiction de rassemblement. Vous pouvez donc randonner seul, entre les membres d'une même cellule familiale ou entre les individus résidant sous le même toit.

La signalisation et **l'affichage** présents dans les lieux publics.

Les populations des villages et régions que vous visitez, si cela est permis, en adoptant des **comportements respectueux et exemplaires.**

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Défilé de soutien aux travailleurs des services essentiels à Labelle

Le mercredi 6 mai à Labelle nous avons eu droit à un défilé mémorable pour soutenir et remercier les travailleurs essentiels en ces temps difficiles de pandémie de la Covid-19. Plus de 40 véhicules, camions de pompiers, ambulances, véhicules municipaux incluant la grande niveleuse ainsi que des véhicules des citoyens y participaient. Durant plus d'une heure, le défilé a circulé dans les rues de Labelle, tous clignotants allumés, aux sons des sirènes et des klaxons, suscitant la joie et une émotion intense partout sur son passage, tant auprès des travailleurs essentiels que de la population qui y assistait.

Comme le dit notre premier ministre François Legault, nos remerciements sont pour les travailleurs de la santé, nos anges gardiens et à tout le personnel du CHSLD, du CLSC et des services ambulanciers qui sont au plus intime des soins à la population.

Le défilé apportait aussi la reconnaissance à tous les travailleurs des services essentiels de la pharmacie Proxim, Marché Bonichoix, dépanneurs Sonic et de la Vallée de la Rouge, Quincaillerie Gauthier, Centre de la Petite-Enfance, école Le Tremplin et le Comptoir d'Entraide.

Quant aux premiers répondants et pompiers volontaires, ce défilé c'était aussi pour eux. Avec le concours des travailleurs de la voirie qui formaient le défilé, c'est tout un cadeau qu'ils s'offraient et offraient aux travailleurs essentiels et à la population. À cet égard, nous remercions spécialement leur chef du service incendie, monsieur Daniel De La Chevrotière, qui a coordonné et assuré le déroulement harmonieux et sécuritaire du défilé.

Un merci à tous ces citoyens et citoyennes, dans leur véhicule lors du défilé ou sur les trottoirs; c'était merveilleux. Une fois encore vous nous avez prouvé que la communauté de Labelle se tient debout, tous et toutes solidaires.

Finalement un grand merci à monsieur le maire Robert Bergeron et son conseil qui n'ont eu aucune hésitation à autoriser cet évènement. Merci aussi à mesdames Vicki Émard et Lyse Pilette, les photographes qui nous permettent d'avoir de si belles photos, et vidéos sur Facebook. Les organisatrices Lise Émard et Christiane Cholette concluent : « c'est avec fierté que nous disons : Ensemble, ça va bien aller ».

Comité des loisirs

COVID-19
ANNULATION des sports d'équipe saison 2020 (balle molle, soccer, cosom)

Vu la situation actuelle que nous vivons présentement, le Comité des loisirs est dans l'obligation d'annuler les sports prévus à l'horaire de la saison été 2020 puisque la distanciation physique durant l'activité ne pourra être respectée.
Merci de votre compréhension, on se reprend l'an prochain!

L'équipe du Comité des loisirs tient à vous rappeler qu'il vous est encore permis de bouger et de vous amuser en famille.
On vous souhaite un très bel été à tous.

COMPTOIR D'ENTRAIDE

COMPTOIR D'ENTRAIDE LABELLE

VENTE-DÉBARRAS

La ***FRIPERIE ABEILLES*** et la ***BOUTIQUE SECONDE VIE***

seront OUVERTES le

SAMEDI 6 JUIIN EXCEPTIONNEMENT
DE 9 H À 16 H

BEAUCOUP DE RABAIS!

Bienvenue à toutes et à tous!

DES NOUVELLES DE LA MDJ EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

Aucune date pour la réouverture de la Maison des jeunes n'est encore connue.
Nous poursuivons notre travail en ligne auprès des jeunes.

Tirage moitié-moitié
Étant donné la situation de la Covid-19, la MDJ, comme bien d'autres organismes, se voit dans l'obligation d'annuler plusieurs de ses traditionnelles campagnes de financement ou de les mettre sur la glace pour le moment.

Comme nous avons tout de même besoin du soutien de la communauté, nous tentons d'innover un peu. Vous avez donc la possibilité d'acheter des billets pour un tirage moitié-moitié qui aura lieu le 15 juin prochain à midi.

1 billet pour 2 $ - 3 billets pour 5 $ - 7 billets pour 10 $ - 20 billets pour 20 $
60 billets pour 40 $

Pour vous procurer des billets, vous pouvez communiquer avec la MDJ par courriel : mdjlabelle@hotmail.com ou par téléphone : 819-686-3434. Nous vous contacterons pour vous dire comment procéder.

Une MDJ virtuelle
Toute l'équipe d'animation de la MDJ s'est adaptée à la situation de confinement et offre aux jeunes membres de la MDJ ainsi qu'à tous les ados de sa communauté une présence sur les réseaux sociaux ainsi que des activités en ligne.

Nous vous invitons à consulter notre site Internet : www.mdjlabelle.com
Notre page Facebook pour connaître les heures de présence Messenger et d'activités en ligne :
Maison des jeunes de Labelle

Vous pouvez communiquer avec l'équipe de la MDJ à l'adresse suivante : mdjlabelle@hotmail.com

Le Projet Coop de retour pour l'été 2020
La MDJ est fière d'annoncer le retour de son projet coop – jeunes au travail.
Si vous avez des travaux à faire faire chez-vous : gazon, peinture, raclage, nettoyage de terrain, entretien de plates-bandes, n'hésitez pas à communiquer avec nous.
Tout se fera dans le respect des consignes du gouvernement, de la distanciation sociale et du port du masque.

Tous pour l'environnement – Challenge déchets
En mai dernier, la MDJ a organisé un challenge déchets et elle invitait ses membres et leur famille à ramasser le plus de déchets possibles. Les trois équipes qui ramassaient le plus de déchets se méritaient des cartes cadeaux aux Serres Fleuribelles de Labelle.

Félicitations à :

Alexis Jalbert et sa famille, Béatrice Lapointe et sa famille,
Meghan et Brithany Albert

Et merci à tous les jeunes, toutes les familles et tous
les citoyens et citoyennes
qui se sont joints à notre mouvement.

Pour plus d'information :
Janick Nantel, Directrice
819-686-3434
mdjlabelle@hotmail.com
44, rue de l'Église | Labelle | (Qc) | J0T 1H0

INFOLETTRE
JUIN 2020

La Chambre de Commerce de Labelle est membre de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et a pour mission d'offrir des services aux commerçants et aux entreprises de Labelle, de promouvoir le potentiel économique du milieu et de travailler conjointement avec la Municipalité et autres organismes.

La Chambre de commerce est constituée en vertu de la partie II de la Loi fédérale des Chambres de commerce, chapitre 19, des statuts révisés du Canada 1927. Elle a été constituée le 15 juin 1963. Eh oui, déjà 57 ans!!!

MOT DU PRÉSIDENT (YVON CORMIER)

Bonne nouvelle pour notre région! Les réserves fauniques et les ZEC vont ouvrir sous peu. Un certain nombre de clients vont transiter par chez-nous et seront desservis par nos commerces.

De même que par les autres années, la Chambre de commerce de Labelle et son exécutif se mettent sur pause pour la période estivale. Par contre, n'hésitez pas à nous joindre par téléphone au 819 717-3582 ou par courriel à info@cclabelle.com

À SURVEILLER

La Chambre de commerce de Labelle travaille présentement en étroite collaboration avec la MRC des Laurentides, la CDE (Corporation de développement économique), les villes et les municipalités, les représentants de différents milieux et les autres chambres de commerce pour la relance économique de la région.

Entrepreneurs et travailleurs autonomes, dans la continuité du soutien gouvernemental annoncé, nous vous proposerons prochainement de l'accompagnement et des formations afin de vous soutenir dans le processus de relance de vos entreprises.

Continuez à surveiller notre Infolettre dans l'Info Municipale afin de vous tenir au courant des développements!

MARCHÉ DE LA GARE DE LABELLE

Face à la situation actuelle de la COVID-19, le comité du Marché de la Gare de Labelle a dû prendre la décision difficile de suspendre ses activités pour l'été 2020.

En effet, après une année d'opération remplie de succès, le Marché de la Gare de Labelle se met en pause pour la saison à venir.

Cependant, nous tenons à vous informer que
le Marché de la Gare n'exclut pas la tenue d'un marché des récoltes à l'automne.

Également, soyez assurés que le comité du Marché de la Gare mettra tout en place pour un retour en force et ce, dès l'été 2021.

N'hésitez surtout pas à nous contacter pour tout autre renseignement. De notre part, nous vous tiendrons au courant de tout changement pouvant s'avérer positif!

PROMOTION POUR LES NON-MEMBRES

En raison de la COVID-19, les administrateurs offrent la gratuité à tous les nouveaux membres pour une année. Il vous suffit d'acheminer un courriel à info@cclabelle.com pour vous prévaloir de cette offre.

La force d'une chambre de commerce est sans aucun doute son membership, c'est-à-dire ''Vous''.

N'hésitez pas à communiquer avec Louise Vandal, coordonnatrice au 438 871-3384 Courriel : info@cclabelle.com
www.cclabelle.com

Chaque année, la SOPFEU et les pompiers municipaux interviennent sur de nombreux incendies causés par la perte de contrôle d'un brûlage. Avant de brûler vos résidus comme l'herbe, les feuilles et les branches mortes, envisagez ces autres options :

- Les cueillettes de résidus verts,
- Le dépôt des résidus à l'écocentre,
- Le compostage.

N'oubliez pas! Les conditions printanières rendent la forêt particulièrement vulnérable. En raison de la sécheresse des éléments au sol (branches, feuilles, herbes), un feu peut plus facilement s'y propager.

Réouverture partielle du territoire

Des retrouvailles naturelles attendues et sécuritaires

Lac-Supérieur, le 19 mai 2020 – Toute l'équipe du parc national du Mont-Tremblant est fébrile à l'idée d'accueillir à nouveau des visiteurs à partir du 20 mai. Dans le cadre de cette réouverture progressive, il est important de rappeler que l'achat des droits d'accès devra obligatoirement se faire en ligne afin favoriser la distanciation et une expérience sécuritaire pour tous en ces temps particuliers.

Dès 9 h mercredi, les amoureux de plein air de la région pourront renouer avec leurs sentiers de randonnée pédestre préférés, dont la Chute-du-Diable, les Chutes- Croches, le Lac-des-Femmes, la Roche, la Corniche, l'Envol, le Lac-de-L'Assomption et les Grandes-Vallées ou parcourir les sentiers de vélos de la Boucles-des-Chutes-Croches, de la Piste du Loup, de la Chute-aux-Rats et de la Boucle-du-lac-de-L'Assomption. Ces activités qui peuvent toutes se pratiquer en autonomie permettront aux visiteurs de communier avec des paysages d'une beauté exceptionnelle. L'éventail d'activités sera élargi selon l'évolution de la situation et des autorisations de la santé publique.

Pour bien planifier sa visite

Trois éléments clés sont à retenir en vue de la réouverture progressive du parc national du Mont-Tremblant :

- L'achat du droit d'accès devra obligatoirement se faire en ligne. L'argent comptant ne sera pas accepté. Pour se procurer un droit d'accès, cliquez ici.
- Une page web mise à jour régulièrement et entièrement dédiée à l'offre disponible selon l'établissement, aux meilleurs comportements à adopter et aux mesures sanitaires prises par la Sépaq peut être consultée au https://www.sepaq.com/covid-19.
- Aucun bâtiment de services ne sera accessible, incluant les salles de toilette. Une bonne planification de sa visite et une responsabilisation de chacun envers le respect des consignes de santé publique feront de ce retour à la nature dans un environnement sécuritaire un grand succès pour tous.

Information :

Mylene Pronovost, Directrice par intérim
819 688-2281 poste 2390
pronovost.mylene@sepaq.com

125 ans d'histoires et d'aventures pour le parc national du Mont-Tremblant

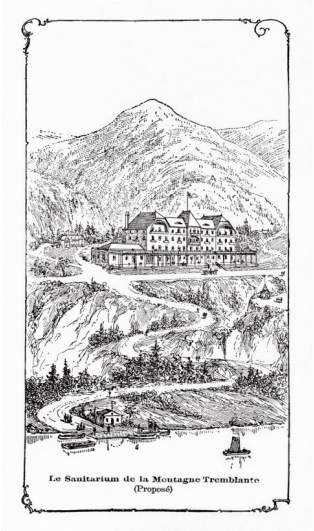

Cette année, le parc national du Mont-Tremblant souligne ses 125 ans. Inauguré le 12 janvier 1895, ce grand territoire jouit d'une stature internationale étant le 1er parc créé au Québec, le 3e au Canada et le 6e en Amérique du Nord.

La création du parc est à l'origine d'un projet de sanatorium : un établissement spécialisé dans les maladies pulmonaires. Selon certaines études de l'époque, la guérison de la tuberculose serait favorisée par l'air pur et sec des montagnes. Voyant en la montagne Tremblante le site idéal pour la construction de ce centre de soins, le docteur Camille Laviolette soumet son initiative au gouvernement du Québec. Celui-ci acceptera et créera ainsi le parc de la Montagne-Tremblante.

Redécouvrez votre patrimoine naturel et historique du Québec cet été ! **sepaq.com/tremblant**

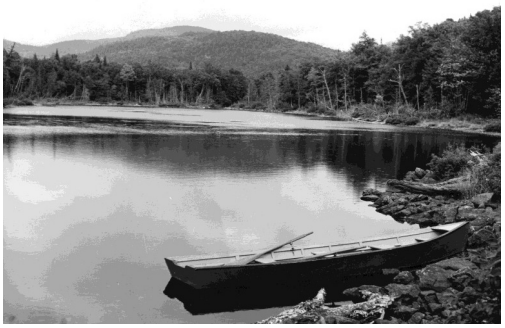

Crédits photos :
Sanatorium : Sanatorium proposé 1897, Photothèque MLCP, archives Sépaq
Lac-Caché : Lac-Caché 1969, Office du film du Québec, #69-8-1869, archives Sépaq

CRÉDITS PHOTOS : **ALLEN MCEACHERN** - *PHOTOGRAPHE COMMERCIAL*

SÉANCES DU CONSEIL 2020

Pour l'année 2020, les séances ordinaires du conseil se tiendront à partir de 20h aux dates suivantes (en visioconférence pour le moment) et à la salle Wilfrid-Machabée dès que possible:

Lundi 15 juin
Lundi 20 juillet
Lundi 17 août
Lundi 21 septembre
Lundi 19 octobre
Lundi 16 novembre
Lundi 21 décembre

FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Veuillez prendre note que les services municipaux seront fermés pour la Fête nationale le mercredi **24 juin** ainsi que pour la Fête du Canada le vendredi **3 juillet.**

INFO MUNICIPALE

N'oubliez pas que vous pouvez retrouver plusieurs informations sur le site Internet de la Municipalité, dont l'Info municipale au www.municipalite.labelle.qc.ca. Nous vous offrons également la possibilité de le recevoir par **courriel.** Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante : info@municipalite.labelle.qc.ca.

DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE ÉDITION

Info municipale

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée 12 juin 2020
Date de parution 1er juillet 2020

Prenez note des numéros de téléphones suivants pour joindre le Service des travaux publics

Bureau: 819-681-3371, poste 5010
Urgence voirie: 819-429-9111
Toute autre urgence: 911

Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
Tél. : **819 681-3371** • Téléc. : **819 686-3820**
www.municipalite.labelle.qc.ca
Pour publication: info@municipalite.labelle.qc.ca

INFO MUNICIPALE : COPYRIGHT 2020, MUNICIPALITÉ DE LABELLE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.